

DE/31/7.1.2/20231205/7

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	23	
Représentés :	9	
Non représentés :	1	<b>Séance du 5 décembre 2023</b>
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	32	Étaient présents également :
Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
<u>Étaient représentés</u> : Philippe Collet, Evelyne Espenon, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Carine BLANC-TESTE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

### **Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement Avant Adoption du Budget Primitif 2024 de la Ville**

Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, rappelle qu'aux termes de l'article L.1612-1, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'alinéa 6 de l'article précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats dans les conditions ci-dessus.

Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée de se prononcer sur cette délégation et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la ville dans les limites énoncées ci-dessous :

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2023	Montant autorisé (max 25%)
Budget ville	20	Immobilisations incorporelles	131 623€	32 905€
	21	Immobilisations corporelles	2 182 053€	545 513€

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Samuel MONTGERMONT, Adjoint au Maire entendu et après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents ou représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n°5 du 04 avril 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023,  
**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 novembre 2023,

**Considérant** la nécessité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 de la ville,

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 de la ville dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de la ville de l'exercice précédent conformément à l'article L.1612-1 précité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 14.12.2023

Publié le : 14.12.2023

Notifié le :

**Caroline PLATERO-DELERM**

**Secrétaire de séance**